

**Association Aprémis**

**Pôle Asile**

**21 rue Sully – BP 61629 – 80016 - AMIENS Cedex 1**

**Tél. : 03 22 93 50 71 - asile@apremis.fr**

**RAPPORT D’ACTIVITÉ 2023**

**Service Hébergement Post Asile**

**HÉBERGEMENT D’URGENCE**

TABLE DES MATIERES

[I. PRESENTATION DE L’ACTION 2](#_Toc156460785)

[II. LE MODE D’ORIENTATION 2](#_Toc156460786)

[III. PUBLIC ACCUEILLI 2](#_Toc156460787)

[A. La composition familiale des ménages accompagnés 3](#_Toc156460788)

[B. Tranches d’âge 3](#_Toc156460789)

[C. Les lieux d’hébergement à l’entrée dans l’action 4](#_Toc156460790)

[D. Origines géographiques des personnes 4](#_Toc156460791)

[E. Le statut administratif des personnes lors de leur entrée sur l’action 5](#_Toc156460792)

[F. Niveau Linguistique des personnes à leur entrée sur l’action 5](#_Toc156460793)

[IV. MODALITÉS D’ACCOMPAGNEMENT 6](#_Toc156460794)

[V. LA SORTIE DE L’ACTION 6](#_Toc156460795)

[A. Composition familiale des ménages sortis 6](#_Toc156460796)

[B. Situation au regard du logement 6](#_Toc156460797)

[C. Situation au regard des ressources et de l’emploi 6](#_Toc156460798)

[VI. LES PERSPECTIVES 2024 7](#_Toc156460799)

# PRESENTATION DE L’ACTION

Conformément à l’article 345-2-2 du Code de l’Action Sociale et des Familles, le dispositif d’hébergement d’urgence a pour missions d’accueillir, d’héberger et d’accompagner toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale.

L’association APREMIS est mandatée pour accueillir et accompagner 70 personnes sur ce dispositif.

La particularité de notre centre d’hébergement est qu’il accompagnait jusqu’en 2023 un public spécifique, à savoir, des personnes en situation d’exil. Elles étaient majoritairement sortantes des dispositifs d’accueil des demandeurs d’asile (C.A.D.A., HUDA etc.).

Les personnes accueillies ne possédaient pas tous le même statut administratif à leur entrée :

* Pour certains ménages ils n’ont pas souhaité bénéficier de l’aide au retour volontaire (A.R.V.) et n'ont trouvé aucune solution d'"hébergement solidaire". Ils se retrouvent démunis face à la complexité de leur situation. Leur projet est, dans l'immense majorité des situations, d'accéder à un droit au séjour et à l’emploi sur le territoire français ou dans l’attente d’une décision de la préfecture suite au dépôt d’un dossier de demande de régularisation. L’accompagnement s’est construit autour de la clarification de la situation administrative des personnes en lien avec le droit au séjour auquel elles pourraient éventuellement prétendre.
* Pour d’autres ménages, ils ont obtenu un droit au séjour mais le manque de ressources stables ne leur permet pas d’accéder à un logement autonome. Il s’agit principalement des personnes régularisées par la préfecture. Pour rappel, les personnes ne peuvent pas immédiatement ouvrir des droits au RSA, 5 ans de régularisation sur le territoire français est requis pour pouvoir en bénéficier. Les seules possibilités pour les personnes d’accéder à un logement autonome rapidement, restent l’accès à l’emploi ou l’ouverture de droit à l’AAH pour les personnes rencontrant des problèmes de handicap.

L’objectif de ce dispositif tendait à apporter une réponse, tant au besoin de fluidification du dispositif départemental d’accueil des demandeurs d’asile qu'aux besoins des personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale du département.

L’accompagnement social global mis en place a tenté de favoriser la recomposition identitaire des personnes, de maintenir leurs capacités sociales (en limitant ainsi les risques de basculement dans des processus de marginalisation), et de permettre le dénouement des situations administratives et sociales.

L’offre d’hébergement développée a tenté de contribuer à stabiliser en un lieu physique les personnes et à enrayer ainsi le cycle de la précarisation.

L’accompagnement proposé aux personnes a été assuré par une équipe pluridisciplinaire (2.5 travailleurs sociaux ; un mi-temps de chargée d’insertion professionnelle et d’une psychologue intervenant à temps partiel sur le service).

Depuis juillet 2023, suite à une décision de notre autorité de tutelle, le public orienté vers notre centre d’hébergement d’urgence a évolué. Ainsi, tout type de public peut désormais nous être orienté.

# LE MODE D’ORIENTATION

Jusqu’à juin 2023, les personnes accueillies sur le dispositif HU étaient orientées par la Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Les personnes orientées étaient :

* des personnes et/ou familles admises au séjour et à l’emploi, qui ne peuvent accéder au logement autonome, en raison de leur absence de ressources et du besoin d’accompagnement spécifique repéré.
* des personnes sans droit au séjour mais avec de fortes possibilités de régularisation. Ces orientations faisaient l’objet d’une concertation entre la DDETS et la préfecture de la Somme.

Lors de l’admission, un contrat d’hébergement provisoire était signé entre les personnes hébergées et l’Association APREMIS. Au cours du mois suivant l’accueil, un contrat d’accompagnement socio-éducatif était conclu entre les personnes accompagnées et l’Association APREMIS pour une durée de 3 mois. Les renouvellements de contrat de séjour étaient soumis à validation de la DDETS, chaque trois mois.

Depuis juillet 2023, toutes les orientations sont prononcées par le 115.

# PUBLIC ACCUEILLI

**Au 1er janvier 2023**, 17 ménages étaient hébergés dans le cadre de l’Hébergement d’Urgence, soit 71 personnes (36 adultes dont 5 enfants majeurs et 35 enfants).

**Au 31 décembre 2023**, 17 ménages étaient hébergés soit 70 personnes (30 adultes dont 3 enfants majeurs et 40 enfants).

Entre le **1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023**, 8 ménages ont intégrés l’action, soit 35 personnes (12 adultes dont 1 enfant majeur et 23 enfants).

**25 ménages** dont **106** personnes (48 adultes dont 6 enfants majeurs et 58 enfants) ont donc bénéficié d'un hébergement et d’un accompagnement au cours de l'année 2023.

### La composition familiale des ménages accompagnés

Durant l’année 2023, nous avons majoritairement accompagné des couples avec enfants. Néanmoins, nous pouvons noter la part significative des familles monoparentales composées de femmes seules avec enfants. Entre 2022 et 2023, le nombre de ménage isolé est passé de 20 % à 30 %.

### Tranches d’âge

L’analyse de ce diagramme met en avant plusieurs éléments traduisant le type d’accompagnement mené auprès des ménages :

* 11 enfants ont moins de 3 ans. Cette donnée est importante car elle met en avant les problématiques de garde d’enfants rencontrées par les personnes. Cette problématique est un réel frein à l’insertion professionnelle. Cet axe de travail a été majeur dans l’accompagnement mené auprès des familles. En effet, il a fallu dans un premier temps levé ce frein pour ensuite travailler à la réalisation du projet professionnel des personnes via la formation linguistique, la formation professionnelle ou l’accès direct à l’emploi.
* Sur les 8 personnes ayant entre 18 ans et 24 ans. 6 personnes sont des enfants majeurs et suivent une scolarité dans l’enseignement supérieur. Pour l’ensemble de ces jeunes adultes nous les avons soutenus dans la constitution puis le dépôt d’une demande de titre de séjour au titre des liens familiaux proche en France.
* Nous pouvons noter que sur les 48 adultes, 30 personnes ont entre 18 ans et 39 ans, soit 65% des majeurs accompagnés. Le travail autour de l’insertion professionnelle est facilité car c’est un public jeune, dynamique, sans problème de santé et avec de nombreux projets. Il s’agira alors pour l’équipe de guider au mieux ces personnes dans leur parcours d’insertion professionnelle en alliant également le principe de réalité. C’est parmi cette tranche d’âge que nous retrouvons les 9 ménages avec des enfants de moins de trois ans. Ce sont majoritairement les femmes qui se retrouvent impactées dans cette dynamique d’insertion car le couple priorise le retour à l’emploi de Monsieur.
* Parmi l’ensemble des personnes accompagnées, 2 personnes ont plus de 60 ans, soit 1 ménage. Ce couple rencontre des problèmes de santé ne permettant pas un travail autour de l’accès à l’emploi ou à la formation. L’axe prioritairement travaillé est l’accès aux soins et la demande de régularisation de Monsieur.

### Les lieux d’hébergement à l’entrée dans l’action

A l’entrée sur le dispositif, 68% des ménages orientés étaient sortantes des dispositifs d’asile et 24% des ménages étaient sans abris, ils nous ont été orientés via le 115.

Pour deux autres ménages, l’orientation a été prononcée via le SIAO. Parmi ces deux ménages :

* Une dame vivait en résidence sociale et suite à une réunification familiale (deux enfants), elle s’est retrouvée en sur-occupation du logement et une mise en demeure a été prononcée.
* Pour un autre ménage, l’orientation a été prononcée par les services de la DDETS. Il s’agissait d’un couple en rupture de lien et d’accompagnement avec un CHRS.

### Origines géographiques des personnes

Plus de la moitié des ménages accompagnés sont originaires du continent Africain, soit 16 ménages sur 25.

Sur les 25 ménages accompagnés en 2023, 9 ménages sont originaires d’un pays francophone. Cette situation a favorisé le travail d’insertion sociale et professionnelle, lorsque les personnes avaient un droit au séjour. En effet, les personnes sont en mesure de communiquer, de se faire comprendre et de comprendre les règles liées à l’emploi recherché. Pour les autres ménages, la barrière de la langue est un frein à lever afin de favoriser l’insertion sociale et professionnelle.

### Le statut administratif des personnes lors de leur entrée sur l’action

Cet organigramme prend en compte le statut des personnes majeures à leur entrée sur l’action. Nous avons également fait le choix de faire apparaître le nombre des mineurs bénéficiaires d’une protection internationale (16 enfants mineurs BPI). En effet, le statut de protection internationale obtenu par les enfants va permettre à leurs parents de pouvoir déposer une demande de droit au séjour au titre de parents d’enfant réfugié (carte de 10 ans).

A leur entrée sur le dispositif, presque la moitié des adultes (48%) sont sans droit au séjour (29 personnes sur 48 adultes). Néanmoins, les personnes orientées ont à leur entrée sur le dispositif, une forte probabilité d’être régularisée (raisons de santé, au titre de conjoint ou de parent de réfugié, au titre du travail).

L’autre moitié correspond à des personnes ayant un droit au séjour mais n’étant pas en capacité d’accéder au logement autonome par manque de ressources (16 personnes sur 48 adultes) ou des BPI ayant rencontré une rupture dans leur parcours d’intégration.

### Niveau Linguistique des personnes à leur entrée sur l’action

A leur entrée sur l’action, parmi les 48 majeurs accompagnés :

* 23 personnes ont un niveau linguistique entre B1 à C2 adultes parlent couramment le français car ils sont originaires d’un pays dont la langue officielle est le français. Parmi, ces 23 personnes, 6 enfants majeurs ont un très bon niveau (entre B2 et C2). Les enfants sont scolarisés et poursuivent une scolarité au sein d’établissement de l’enseignement supérieur.
* 19 adultes ont un niveau Alpha, A1.1, et A1, pour ces personnes, l’axe principal de travail sera le perfectionnement de la langue français afin d’envisager une insertion professionnelle par l’emploi ou la formation qualifiante.
* 6 personnes ont un niveau A2, ce niveau permet d’avoir une compréhension suffisante du français et l’axe de travail majeur sera de favoriser l’accès à l’emploi.
1. De l’accompagnement individuel au collectif : une complémentarité des interventions

L’année 2023 a été marquée par de nombreux temps collectifs. Ces actions s’inscrivent dans la continuité de ce qui a été proposé et initié en 2022 et font partie des perspectives rédigées dans le précédent rapport d’activité.

En effet, il semble intéressant pour l’équipe éducative, de pouvoir proposer aux personnes accompagnées des moments qui leur permettent de se construire en tant que citoyens, des instants favorisant le vivre-ensemble, voire même des temps de loisirs et de liberté qui sont essentiels à l’insertion dans notre société.

Les actions réalisées cette année ont été très variées et reflètent également la richesse de notre accompagnement.

* **Le CRPA :**

Ainsi, nous avons poursuivi les rencontres CRPA (Conseil Régional des Personnes Accompagnées). Les familles ont vivement participé aux différentes rencontres qui ont eu lieu le 14 avril 2023, 16 juin 2023, 22 septembre 2023 et 15 décembre 2023 avec à chaque fois des retours positifs de la part des personnes accompagnées.

* **Le pôle associatif Voltaire :**

Par ailleurs, dans le cadre de la redynamisation du pôle associatif Voltaire implanté dans le quartier d’Amiens Nord, l’association APREMIS a participé à la fête des voisins qui s’est tenue le 2 juin 2023. Les travailleurs sociaux ont sollicité les personnes accompagnées des différents services du Pôle Asile afin de cuisiner des spécialités culinaires de leur pays d’origine. Ce temps convivial a permis d’échanger entre les personnes, de découvrir des recettes typiques de différents territoires (Iran, Géorgie, Angola, Sénégal…) afin de réaliser une dégustation pour les habitants présents lors de cet événement (environ une centaine de personnes). Mais aussi afin de favoriser des rencontres, du lien social entre les habitants du quartier.

* **L’accès à la culture et aux loisirs :**

Durant l’été 2023, deux sorties ont été proposées aux personnes accompagnées.

Les travailleurs sociaux de l’HU ont tout d’abord organisé une journée pique-nique au Parc Saint Pierre à Amiens.

Cet évènement s’inscrit dans le cadre du projet d’accès à la culture mené par l’équipe du pôle asile de notre association. Ce projet s’inscrit dans la dynamique des politiques sociales et notamment sur l’article 140 de la loi d’orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Celui-ci pose les principes d’un accès à la culture en tant que droit auquel chacun doit pouvoir accéder.

Chacun a apporté sa nappe et son repas tandis l’association APREMIS s’est occupée du goûter. Cette journée avait notamment pour objectif de faire connaître aux personnes accompagnées toutes les activités organisées par la Métropole, accessibles à tous et gratuitement. Certains d’entre eux ne savaient pas qu’ils pouvaient y avoir accès librement. Initié au début de la saison estivale, cela a permis aux familles de pouvoir y retourner et d’en profiter tout l’été.

Parallèlement, une journée à la mer a également été organisée en juillet 2023. Une cinquantaine de personnes du pôle asile a pu participer à cette sortie. Les personnes ont pu découvrir BERCK SUR MER et les bienfaits du littoral.

Ces moments de partages sont importants, voire essentiels, tant pour les personnes accompagnées que pour les travailleurs sociaux. Ces moments participent à construire et renforcer le lien éducatif nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet d’intégration. Ils participent également à favoriser le lien social et l’intégration dans leur environnement social. Chacun est reparti avec le sourire et les enfants tout mouillés !

* **Les actions collectives du Savoir-Habiter :**

Notons également, la participation des personnes accompagnées aux actions collectives portées par l’action « Savoir Habiter ». Celles-ci ont permis d’aborder diverses thématiques telles que la fabrication de produits ménagers et une animation sur les éco-gestes. Les échanges en collectif permettent aux personnes de partager de leur expérience, leur questionnement et d’avancer dans leur projet autour du logement. Le partage des savoirs-être et des savoir-faire est une plus-value dans l’accompagnement individualisé.

* **Le chantier participatif :**

Dans la continuité de ces ateliers un « chantier participatif » a été réalisé afin de rénover/transformer l’espace d’accueil de l’association. Plusieurs personnes accompagnées ont ainsi participé au cours de différentes séances à ce projet.

* **La charte des droits et des libertés revisitée et une ébauche de démarche autour du FALC**

Par ailleurs les travailleurs sociaux du Pôle Asile ont retravaillé la présentation de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie. En effet, cette dernière semblait pas très accessible et peu lisible. Une nouvelle version a ainsi été créée utilisant des visuels qui s’inspirent de la méthode FALC afin de la rendre plus compréhensible.

De plus un groupe de travail a également été constitué avec des travailleurs sociaux des différents services du Pôle Asile de l’association APREMIS afin de créer des documents pour les personnes accompagnées. En effet, après discussion entre les travailleurs sociaux du Pôle Asile, il a été constaté la nécessité de créé des outils thématiques pour les personnes que nous suivons dans le but de leur faciliter les démarches administratives, ou pouvoir être indépendant dans la vie quotidienne.

Il est à noter qu’un public parfois non francophone demande de l’adaptation, de la patience, et du temps. Pour les personnes qui ne maîtrisent pas la langue française, avec des difficultés à se repérer dans le système français, la réalisation des outils à destination de ce public pourrait constituer un appui très pratique, et pour les travailleurs sociaux une interface pour simplifier les explications.

L’idée est que les outils doivent convenir à l’accompagnement de chaque service du Pôle Asile. Pour le moment, les thématiques concernées sont les suivante : santé – transport – logement – démarches administratives – emploi – formation – énergie – mobilité.

Ce travail important est actuellement en cours de réalisation.

* **Un projet de sensibilisation aux enjeux de l’utilisation excessive des écrans :**

Enfin, aux détours des échanges et visites à domicile des travailleurs sociaux, il a été repéré une surconsommation et utilisation non pertinente des écrans (téléphones portables, téléviseurs, jeux vidéo…). Ce constat concernant de nombreuses familles, plusieurs temps d’échange avec la psychologue ont eu lieu. L’objectif étant de réfléchir ensemble, en nous appuyant sur nos expériences et regards croisés, aux propositions à soumettre comme alternatives à cette problématique.

Il nous a semblé intéressant et important de pouvoir interpeler des professionnels extérieurs spécialisés dans les addictions. L’association le Mail a pu répondre favorablement à notre demande. Un premier temps a pu avoir lieu avec l’équipe afin de bien cerner les attentes. Dans un second temps, les travailleurs sociaux du Mail, en appui à l’équipe, ont pu sensibiliser un groupe de personnes concernées mais volontaires à ce problème sociétal. L’objectif étant de mettre en exergue les bonnes pratiques au quotidien.

L’équipe pluridisciplinaire projette de poursuivre cette action pour l’année 2024.

En effet, il nous semble pertinent d’appréhender une alternative aux écrans en travaillant un projet autour du jeu. Un partenariat avec la ludothèque « CREALUDE » pourra alors être envisagé.

# L’accompagnement psychologique :

Le dispositif HU bénéficie de la présence d’une psychologue à temps partiel. Son rôle consiste, essentiellement, à accompagner les personnes accueillies dans leur parcours d'asile en leur proposant un soutien psychologique. Ce dernier permet d’aider à surmonter les difficultés liées à leur situation et, indirectement, à favoriser leur insertion.

Les personnes reçues par la psychologue sont autant d’hommes que de femmes mais aussi des enfants. Et même si les pays d’origine sont nombreux, les problématiques, globalement, soulevées trouvent leur source dans des zones de conflits, de persécution politique, de situations familiales complexes...Avec pour point commun une mise en danger de leur vie et /ou celle de leurs proches. De même, les traumatismes et violences subies ont des similitudes et une récurrence.

Pour mieux comprendre l’enjeu des accompagnements, il est nécessaire de définir l’exil et son impact :

**L’exil** est l'état (social, psychologique, politique...) d'une personne qui a quitté sa patrie volontairement ou sous la contrainte (impossibilité de survivre ou menace d'une persécution) et qui vit dans un pays étranger avec ce que cela implique de difficultés (langue, insertion, identité...) et de sentiment d'éloignement de son pays (nostalgie, déracinement...).

Le fait de quitter sa terre et son chez-soi contre sa volonté confronte l’exilé à une perte majeure qui va pouvoir entrainer un sentiment de nostalgie et parfois l’inscrire dans une dépression durable. La précipitation du départ, le fait d’avoir dû abandonner une partie des siens et de son histoire, couplés à la difficulté à s’installer dans un nouveau territoire, viennent complexifier le travail de deuil.

Ces difficultés se couplent avec les traumatismes subis dans le pays d’origine. Le parcours d’exil et l’intégration dans un nouveau pays nécessitent dans de nombreux cas cet accompagnement psychologique. Les problématiques rencontrées sont très spécifiques sur ces services qui nous demandent une certaine connaissance et une adaptation de notre pratique. Nous parlons de pertes, de deuils, de traumatismes multiples, de névrose post-traumatique…Les personnes sont dans une souffrance psychique et/ou physique importantes. Pour qu’un équilibre de vie soit retrouvé, la thérapie peut être longue et éprouvante. La psychologue accompagne la personne dans son cheminement où elle essaye de trouver une continuité dans son existence, qui à un moment donné s’est rompue afin de pouvoir se projeter de nouveau dans l’avenir. Il s’agit d’accueillir une parole qui provoque un changement dans l’histoire du sujet et repositionne le traumatisme qui doit prendre sens dans une position parfois douloureuse.

Différentes manifestations traduisent l’expression du mal-être ou d’une pathologie psychique sous-jacente :

* Certaines personnes vont clairement verbaliser leur désarroi avec parfois une demande d’aide extérieure.
* Pour d’autres, ce seront des symptômes qui vont nous donner cette information. Ces derniers, pour être parlants, doivent être récurrents et non isolés.
* La somatisation est très présente et est souvent le premier symptôme évoqué (plaintes diffuses non justifiées par des examens médicaux : maux de tête, maux de ventre, mal de dos…)
* Les troubles du comportement : Un comportement inadapté (trop introverti ou excessivement débordant), un comportement atypique (pouvant relever d’une atteinte névrotique ou psychotique) et un comportement révélateur d’une addiction aux stupéfiants, à l’alcool, aux jeux (problèmes financiers)….
* La tristesse, les pleurs, le manque de motivation, les troubles du sommeil et /ou de l’alimentation avec une perte de poids importante, un regard vide, la fatigue…sont autant de signes qui peuvent également nous interpeller.
* L’évocation de problèmes familiaux ou autres.
* Un bien-être excessif…

Dans tous les cas, une personne en souffrance aura forcément un mode d’expression propre qui sera significatif pour autrui.

**Le travail du psychologue se décompose en plusieurs volets :**

***- L’accueil*** : lors des premières séances, c’est la relation de confiance qui se met en place permettant ainsi une liberté dans la parole, la compréhension du parcours migratoire, des expériences traumatiques et l’ajustement des besoins d’un soutien psychologique. L’attention se porte, également, sur la capacité à faire face aux difficultés rencontrées.

***- Le soutien psychologique*** : les séances de psychothérapie proposées sont individuelles avec une adaptation des interventions aux besoins spécifiques et à la culture. L’objectif étant de permettre l’expression des émotions afin de surmonter les traumatismes et à renforcer les ressources personnelles. Malgré les difficultés rencontrées, les progrès chez certains sont notables, notamment en termes de reprise de confiance en soi et de reconstruction de leur projet de vie.

Il est nécessaire de rappeler que la barrière de la langue est un vrai problème, parfois même un frein pour une prise en charge correcte. N’ayant pas la possibilité de faire appel à des interprètes, la psychologue use d’outils différents mais souvent inefficaces dans un accompagnement où les mots doivent être précis. Pour que le demandeur se sente compris, il faut qu’il le soit pleinement et véritablement. Il en est de même pour le professionnel qui doit entendre la souffrance au plus près de ce qu’elle est. Sans cela, le suivi serait inefficace et s’essoufflerait.

**En chiffres :** Cette année, la psychologue a effectué 93 entretiens.

Elle a reçu 10 personnes.

***L’orientation et la réorientation*** : Les demandes de suivi psychologique émanent :

* Des travailleurs sociaux qui sont en contact direct avec les personnes hébergées, ce qui n’est pas le cas pour la psychologue. Ils lui font part de leur inquiétude concernant une situation bien particulière et, ensemble, ils essayent d’amener la personne à prendre rendez-vous, sans aucune obligation.
* De la personne elle-même.

Quand cela s’avère nécessaire, les personnes sont réorientées vers des services plus adaptés à certaines problématiques (addictions, violence...). Démarche qui peut, parfois, être complexe puisque certaines structures ne sont pas sensibilisées et formées pour l’accueil de cette population et/ou ont des délais d’attente très, trop longs. Le partenariat de proximité a été, de nouveau, très efficient avec notamment : L’Empass, Le Mail, l’Unité Mobile de Pédopsychiatrie, l’HP P.Pinel, le milieu scolaire…

***Le travail en équipe***:La psychologue participe aux réunions d’équipe afin d’échanger sur les situations, sur les suivis psychologiques en cours et de s’informer des nouvelles demandes. Elle tente, à travers ces moments d’échange, d’apporter une approche plus clinique pour optimiser la prise en charge globale de la personne.

Elle doit écouter attentivement les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux afin de tenter d’apporter une solution en s’appuyant sur la neutralité et la spécificité de ses compétences.

Ce temps est largement complété par des temps moins formels mais tout aussi riches. Ces rencontres relativement régulières permettent de réagir rapidement à de nouvelles circonstances ou à des situations parfois critiques.

Aussi, pour aller plus loin ensemble et continuer à dynamiser notre travail, l’équipe s’est, récemment, penchée sur l’élaboration d’un projet de médiation collectif. Ce dernier traiterait de thématiques ciblées (parentalité, culpabilité, place des écrans…) afin de répondre à des problématiques repérées.

Nous avons décidé de commencer par les écrans.

La psychologue peut également participer à des réunions sur des thèmes associatifs plus larges.

***Le travail en réseau*** : La collaboration avec d'autres professionnels est maintenue afin d’assurer une prise en charge globale et coordonnée des personnes. Nous échangeons sur les situations complexes et cherchons ensemble des solutions adaptées.

***Bilan et perspectives*** : La nécessité d’une psychologue sur ce dispositif est largement démontrée. Elle se doit, cependant, de continuer à s’investir dans un travail de formation et de recherche qui sont des éléments incontournables pour actualiser et améliorer sans cesse son intervention. Elle est, également, amenée à transmettre ses connaissances et son expérience en accueillant et en encadrant des étudiants.

1. LA SORTIE DE L’ACTION

En 2023, 8 ménages sont sortis de l’action, soit 36 personnes (17 adultes dont 2 enfants majeurs et 19 enfants).

La durée moyenne d’accompagnement par ménage est de 1123 jours soit 37 mois.

Cette durée importante de prise en charge s’explique par la situation administrative de 3 ménages à l’entrée sur le dispositif. En effet, parmi ces 8 ménages, 3 ménages ont eu une durée moyenne de prise en charge **de 5.6 ans**.

* Pour deux ménages, lorsque les personnes sont arrivées sur le dispositif, elles venaient d’être déboutées de la demande d’asile et ont pu obtenir un **droit au séjour** qu’au bout de **2 ans** après la prise en charge.

Suite à l’obtention du droit au séjour et au travail, nous avons accompagné les personnes vers l’obtention de ressources propres afin d’accéder au logement autonome. Sur ces deux ménages elles ont pu accéder à leur propre logement grâce à des ressources liées à un travail en CDI et à l’AAH. La durée de prise en charge a été longue mais elle a permis de sécuriser le parcours d’intégration des ménages.

* Pour le 3ème ménage, un couple, Madame est entrée sur notre dispositif dans un premier temps accompagnée de sa fille (en 2016) puis son mari l’a rejoint en cours d’accompagnement et ne possédait pas de titre de séjour ce qui a freiné l’accès à un logement autonome pour ce couple. Monsieur a pu obtenir un droit au séjour en 2023, soit 4 ans après son entrée sur notre dispositif. La problématique santé était également un axe majeur de cet accompagnement. Dès l’obtention d’un droit au séjour pour Monsieur, la famille a accédé très rapidement à un logement social.

Pour les 5 autres ménages sortis de notre dispositif en 2023 :

La moyenne de prise en charge était de **20 mois, soit 1 an et 8 mois.**

A. Composition familiale des ménages sortis

Les 8 ménages sortis du dispositif en 2023 correspondent à :

* 1 couple
* 1 famille monoparentale
* 6 couples avec enfants
1. Situation au regard du logement

Les **8 ménages** sortis en 2023, **7 ménages** ont eu une attribution par des bailleurs sociaux :

* 3 logements par AMSOM Habitat
* 2 logements par la SIP
* 1 logement ICF Habitat
* 1 logements par Clésence

Un ménage a intégré notre dispositif IML.

1. Situation au regard des ressources et de l’emploi

Parmi les **8 ménages** sortis du dispositif :

* 4 ménages bénéficiaient de ressources liées à un **contrat de travail.**

Deux personnes étaient en CDD de 12 mois, 1 personne bénéficiait d’un contrat en CDDI, 1 personne bénéficiait d’un CDD de 6mois, 1 personne était en CDI.

* 1 ménage bénéficiait de l’AAH et du RSA.
* 3 ménages bénéficiaient de ressources liées à une **formation qualifiante**.

Sur les 17 adultes qui composent ces 8 ménages sortis :

* 5 personnes étaient en emploi
* 6 personnes étaient en formation qualifiante dont 2 jeunes majeurs suivaient une formation dans le cadre de leur étude supérieur (licence santé et BTS bâtiment)
* 3 personnes relevaient du soin (personne n’étant pas en capacité d’accéder à l’emploi)
* 3 personnes étaient inscrites à pôle-emploi ou à la mission locale

**64.5% des personnes adultes accompagnées sont sorties du dispositif avec une sortie positive vers l’emploi.**

1. LES PERSPECTIVES 2024

 Nous souhaitons poursuivre l’ensemble des démarches engagées autour des projets collectifs engagés durant l’année 2023. Le projet de sensibilisation autour des écrans initié en 2023 se poursuivra sur le premier semestre 2024.

Aussi, dans cette dynamique d’amélioration continue de la qualité de la prise en charge, nous souhaitons favoriser la participation et l’expression des personnes accueillies. Une première étape pourrait être de mettre en place un questionnaire de satisfaction puis d’organiser des groupes d’expression.